VERNIER
Une Ville pas Commune

RAPPORT DE COMMISSION

Rapport de la commission des bâtiments du 15 octobre 2026

Rapporteur : Mme Mélina BUNTSCHU

M 063 - 26.06 De l'air

Ce point débute par la prise de parole d'un motionnaire (LED), qui présente les principaux éléments de la motion, en soulignant que l'été 2026 a été particulièrement difficile à supporter en raison des fortes chaleurs. Le texte propose notamment d'explorer différentes solutions permettant de rafraîchir les locaux communaux, tout en évaluant les coûts et le calendrier de leur mise en œuvre.

Un membre de la commission (SOC) ouvre les échanges en rappelant que la problématique des fortes chaleurs est abordée depuis une dizaine d'années et que des travaux sont déjà en cours. Il souligne toutefois qu'il n'est pas possible de tout entreprendre simultanément.

Dans cette perspective, il propose un amendement visant à remplacer les notions « d'étudier » et de « mettre en œuvre » par celles de « continuer » et d'« intensifier » les travaux déjà engagés.

Les échanges se poursuivent avec l'intervention d'une membre de la commission (MCG), qui se dit favorable au point 1 des invites. Elle souhaite savoir si un planning ainsi qu'un compte rendu pourraient être présentés afin de disposer d'une vue d'ensemble de la situation et des mesures entreprises.

Une membre de la commission (Vert.e.s) souligne l'importance de l'attention portée aux enjeux climatiques et à leurs conséquences, notamment sur le bien-être des habitants.

Elle estime que l'amendement proposé est judicieux, rappelant que le magistrat chargé de ce département travaille déjà sur cette problématique depuis son précédent mandat. Si la motion lui paraît dès lors quelque peu redondante, la présentation d'un planning lui semble néanmoins pertinente afin de dresser un bilan général de la situation.

Un membre de la commission (UDC) considère que les invites des motionnaires sont pertinentes, compte tenu des fortes chaleurs de cet été. Il émet toutefois des réserves d'ordre financier, notamment en raison de l'investissement de la Commune dans le projet du Centre culturel Concorde. Il précise qu'il aurait préféré voir cet investissement consacré aux mesures proposées dans la présente motion.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, remercie les commissaires pour leurs interventions et leur sensibilité commune aux enjeux du changement climatique et à ses conséquences sur les bâtiments communaux. Il remercie également les motionnaires d'avoir proposé différentes solutions alternatives à la climatisation. Il rappelle que la Ville de Vernier n'a pas attendu cette motion pour agir et que l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques constitue une préoccupation de longue date.

Il reconnaît néanmoins que l'administration n'était pas suffisamment préparée à certains épisodes de canicule. Durant l'été, des problèmes de santé ont notamment été constatés dans certains bâtiments communaux, en particulier dans les crèches. Si la volonté d'adapter les infrastructures est bien présente, il souligne que les capacités d'investissement de la Commune restent limitées et qu'il ne sera pas possible de réaliser l'ensemble des travaux simultanément. Il estime toutefois qu'il serait utile de présenter un bilan de la situation aux conseillers municipaux. Concernant la motion, il considère que la première invite a déjà été réalisée.

Enfin, il se réjouit de constater que l'ensemble des partis partage aujourd'hui une volonté commune d'avancer sur cette problématique.

À l'issue des échanges, une membre de la commission (MCG) propose un amendement consistant à supprimer le point 1, à déplacer le point 3 en première position et à conserver le point 2.

Ce dernier amendement semble convenir à l'ensemble des membres de la commission. Le membre de la commission (SOC) retire alors son amendement, considérant que celui proposé par la membre de la commission (MCG) lui convient.

Pour conclure, un membre de la commission (LED) reconnaît que ces travaux représentent un coût, mais estime que les montants nécessaires ne sont pas particulièrement élevés. Il insiste sur l'importance de poursuivre les adaptations, même si leur réalisation doit être échelonnée dans le temps.

Votes

Le Président passe au vote de l'amendement de la motion M 063 - 26.06 De l'air qui est accepté par 12 OUI (3 SOC, 1 LE CENTRE-VERT'LIBERAUX, 2 LES VERT.E.S, 1 LED, 2 MCG, 1 PLR, et 2 UDC).

Le Président passe au vote de la motion M 063 - 26.06 De l'air amandée qui est acceptée par 12 OUI (3 SOC, 1 LE CENTRE-VERT'LIBERAUX, 2 LES VERT.E.S, 1 LED, 2 MCG, 1 PLR, et 2 UDC).